ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICRO-ASSURANCE ET DE L'ASSURANCE INDICIELLE AGRICOLE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Par Marie-Vincent Katshingu

Régulation et Contrôle

GCAF, Bruxelles, 28 janvier 2025

Réguler et contrôler
le secteur des assurances
en République démocratique du Congo

Le marché des assurances de la RDC

Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

CONTEXTE HISTORIQUE



• Loi n°15/005 du 17 mars 2015 portant Code des Assurances

• Harmonisation des textes règlementaires sur le secteur des assurances

• Conformité aux standards internationaux

- **Décret portant création de l'ARCA n°16/001 du 26 janvier 2016 :**

✓ Création de l'Autorité de Régulation et de Contrôle

✓ Nomination des animateurs

- Structuration de l'institution
- Recrutement et formation
- Mise en place cadre réglementaire à minima
- Traitement des 1ers dossiers d'agrément

- **Entrée de nouveaux opérateurs**
- Mise en conformité opérateurs existants
- Mise en place de l'écosystème
- Activités de vulgarisation et sensibilisation

- Respect article 286
- Assurances obligatoires

ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

LE SECTEUR DES ASSURANCES de la RDC
(Chiffres)

Au 31 décembre 2022 :

- Nombre de sociétés d'assurance Non-Vie : 7
- Nombre de sociétés d'assurance Vie : 3
- Nombre d'intermédiaires d'assurance (courtiers, banques, agents) : 36
- Nombre de réassureurs : 2
- Volume des primes émises : 287 066 854 USD
- Montant des indemnisations payées : 47 500 000 USD
- PIB : 0,44%

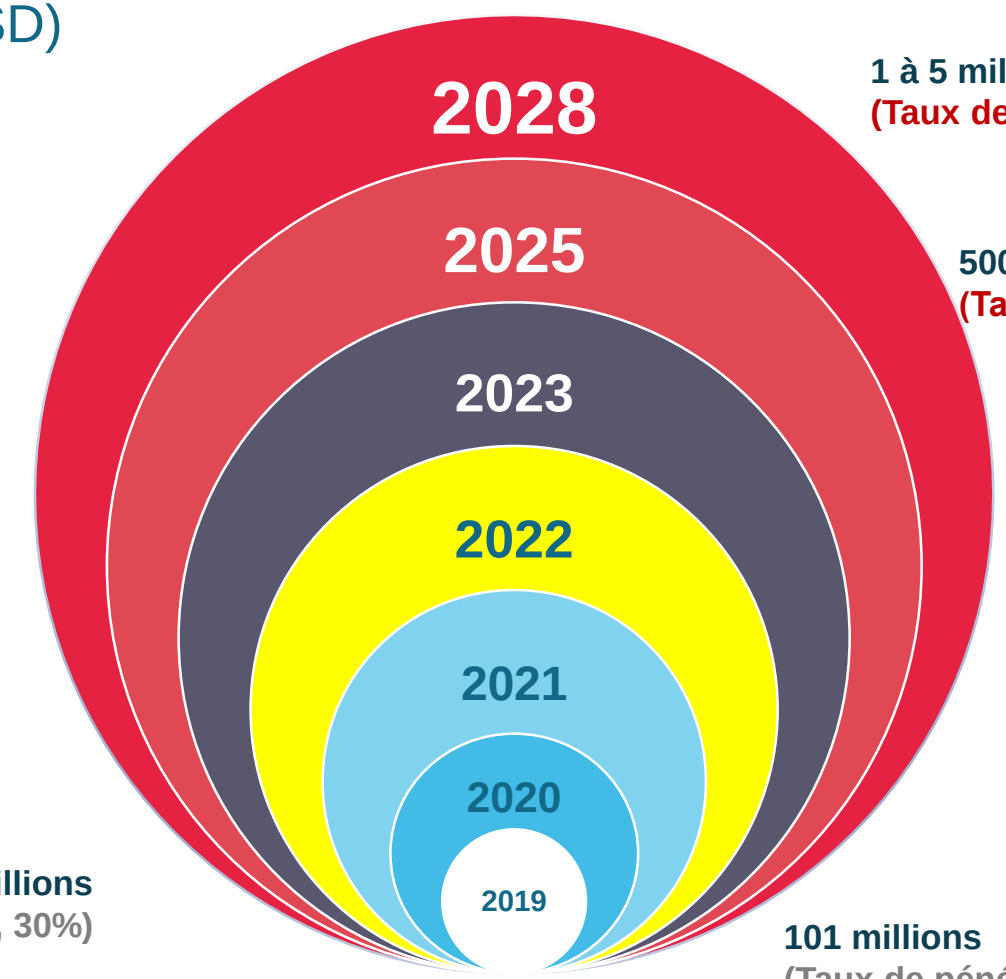
Au 31 décembre 2023 (estimé) :

- Estimé du volume des primes émises : 320 000 000 USD
- Montant estimé des indemnisations payées : 41 000 000 USD
- PIB : 0,45%

ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE

(Primes émises en USD)



1 à 5 milliards
(Taux de pénétration de 1 à 2%)

500 millions
(Taux de pénétration d'environ 0,70%)

320 millions
(Taux de pénétration 0,46%)

287 millions
(Taux de pénétration 0,44%)

215 millions
(Taux de pénétration 0, 39%)

139 millions
(Taux de pénétration 0, 30%)

101 millions
(Taux de pénétration 0, 25%)

ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE

Plusieurs stratégies retenues, l'ARCA a mis une emphase particulière sur le **développement de l'assurance inclusive** à travers :

1) **La commercialisation de produits de micro-assurance**

   - Plus de 100 millions d'habitants dont 4% sont employés dans l'économie formelle, 72% dans l'économie informelle et 24% sans emploi.*

2) **La commercialisation de produits d'assurance agricole**

   - En 2023, le secteur agricole représentait 20% du PIB et emploie entre 70% et 75% de la population active.



*Selon l'Organisation Internationale du Travail

ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

Le développement de la micro-assurance

Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

LA MICRO-ASSURANCE

2023

Adoption de 2 règlements relatifs aux opérations de micro-assurance et à la micro-assurance indicielle

2024

Partage d'expériences avec les marchés de micro-assurances

2025

Lancement d'un marché pilote de micro-assurance

Le développement de l’assurance agricole en RDC

Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

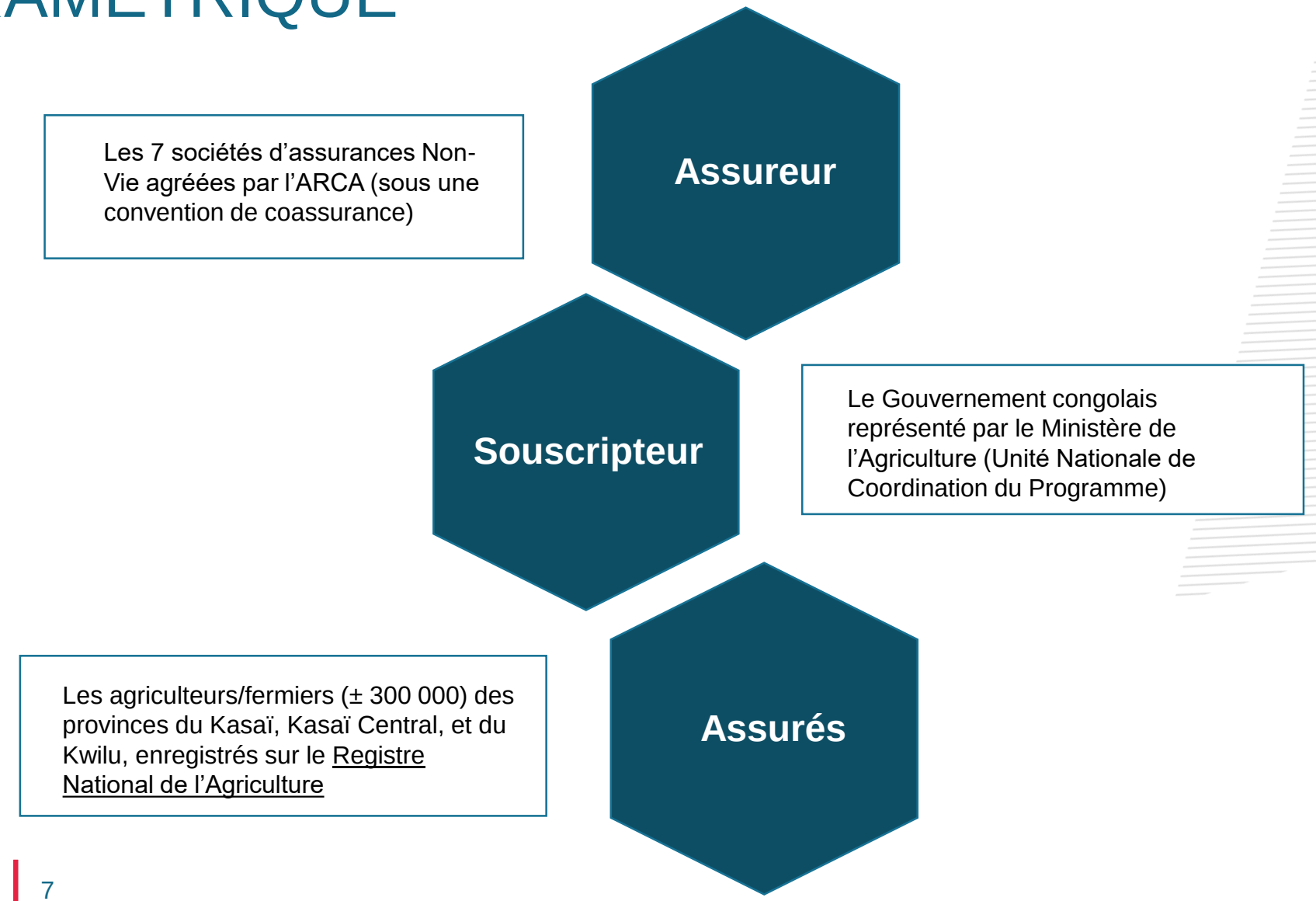
LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - PNDA

- Le Gouvernement de la RDC de concert avec la Banque Mondiale a mis en place le **Programme National de Développement Agricole, PNDA en sigle,** afin de garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire, de réduire la pauvreté, de créer des emplois et de renforcer la stabilité macroéconomique du pays.

- Plusieurs défis se présentaient face à cette ambition de faire de l'agriculture le cœur battant de l'économie de la RDC, notamment les aléas climatiques causant régulièrement des pertes considérables aux agriculteurs et compromettant ainsi la sécurité alimentaire et le bien-être des communautés.

- Le Programme a alors prévu un mécanisme de protection des agriculteurs face aux chocs climatiques d'intensité différente. Ainsi pour les événements à sévérité élevée, il a été décidé de protéger les fermiers par un **produit d'assurance agricole paramétrique** dont **la prime est subventionnée à 100% pendant 3 ans** par le bailleur de fonds.

LE PRODUIT D'ASSURANCE AGRICOLE PARAMETRIQUE



ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

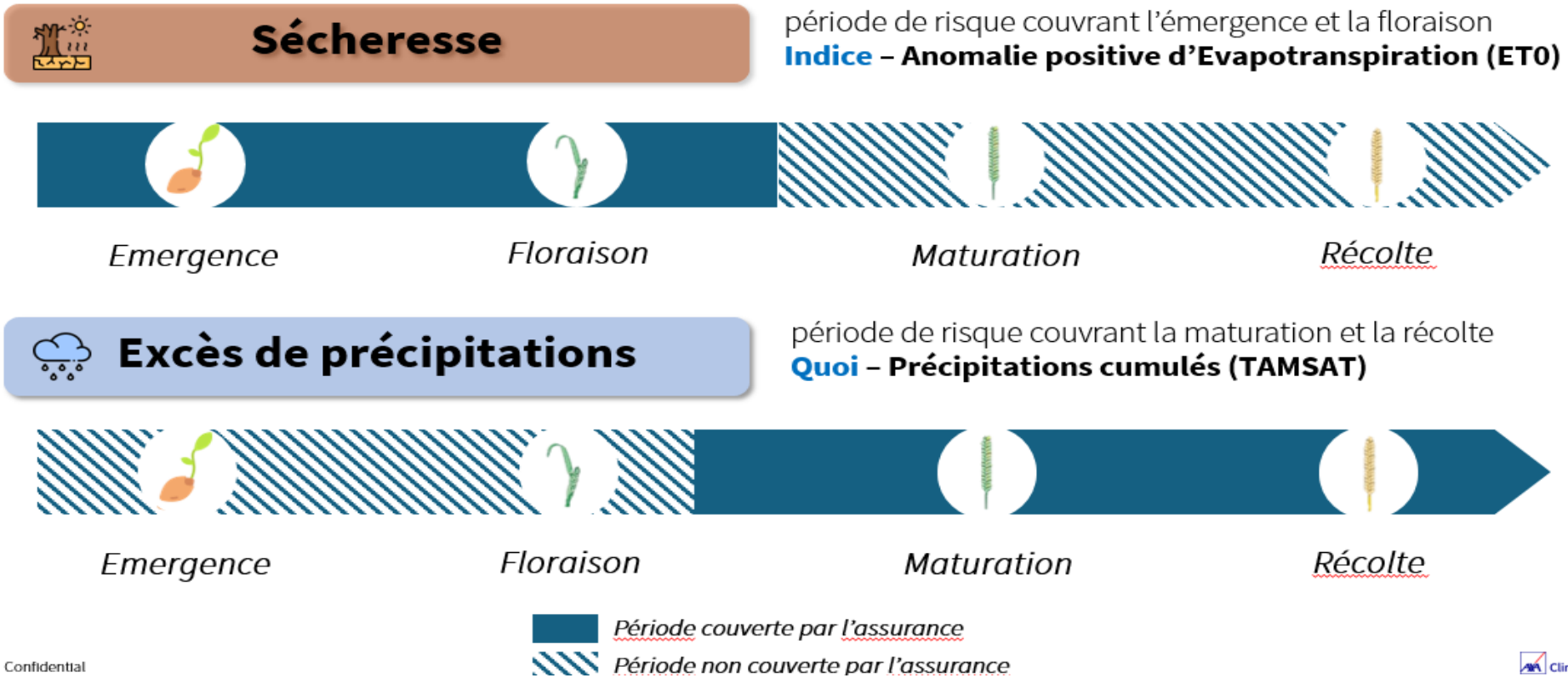
LE PRODUIT D'ASSURANCE AGRICOLE PARAMETRIQUE – les risques assurés, sommes assurées et les limites

- **Aléas climatiques** : la sécheresse et l'excès de pluie.
- **Cultures assurées** : maïs, manioc et soja.
- **Territoires assurés** : 69 territoires de 3 provinces du pays (Kasaï, Kasaï Central, et Kwilu).
- **Période d'assurance :** 1 an couvrant la saison B et A (1er février 2025 au 31 janvier 2026), renouvelable.
- **Primes d'assurance :** 23$ en moyenne par unité de 0,3 hectare par saison.
- **Somme assurée par agriculteur** : 100$ par surface cultivée de 0,3 hectare.
- **Limite annuelle de couverture** : 20 millions USD.

LE PRODUIT D'ASSURANCE AGRICOLE PARAMETRIQUE – technicité

La conception du produit a été effectuée en collaboration avec AXA CLIMATE.

La saison d'agriculture est séparée en deux périodes et un risque différent couvre chacune d'elle :



Confidential

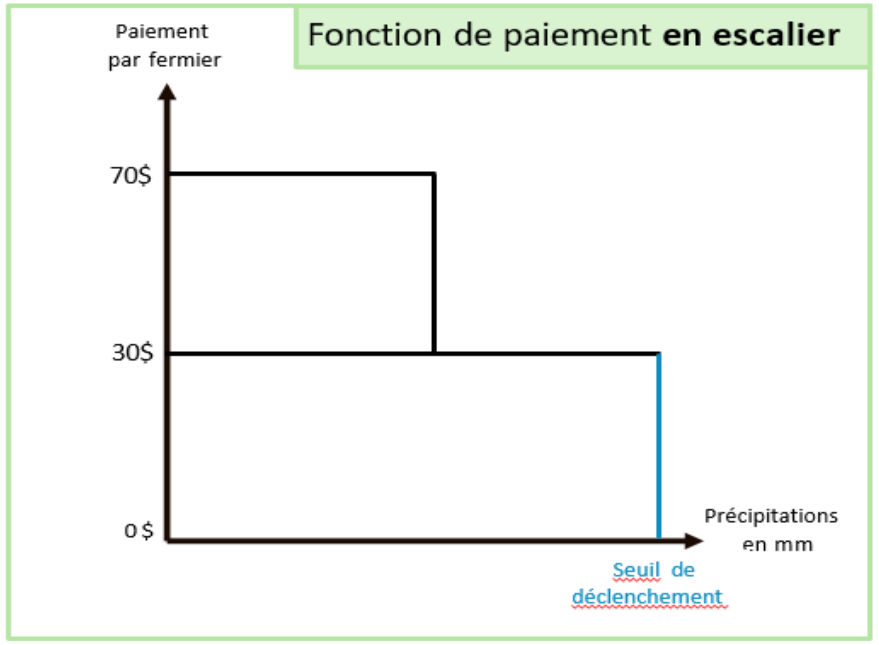
Climate

ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

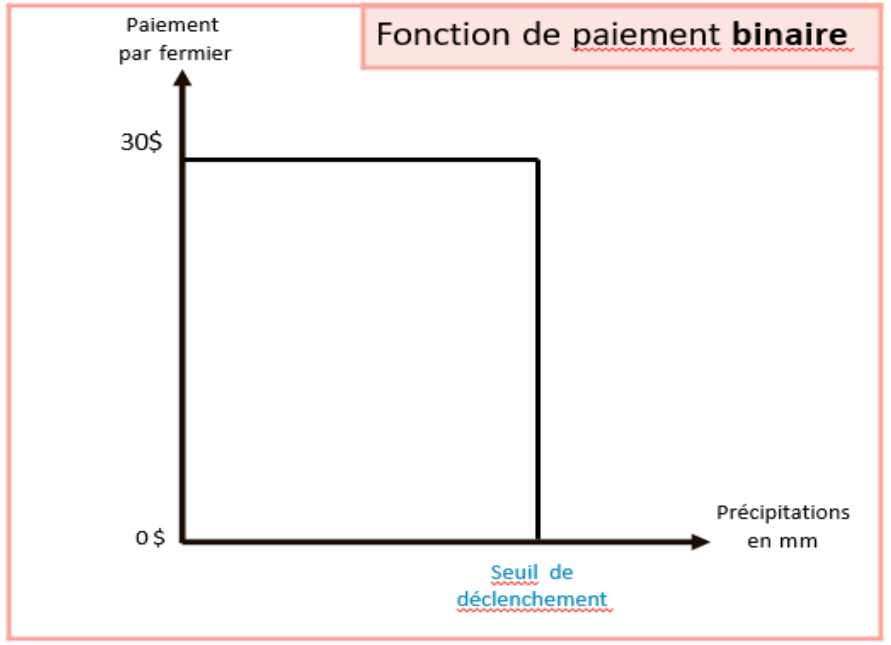
LE PRODUIT D'ASSURANCE AGRICOLE PARAMETRIQUE – technicité

Structure de paiement :

Sécheresse



Excess de pluie



- Les premiers $ versés devront servir à l'achat de semence (via un système de bons d'achat).
  Les $ suivants pourront être retirés sous forme de cash.

ARCA
Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

Les perspectives pour l'assurance inclusive en RDC

Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

LES PERSPECTIVES

- Plusieurs organismes évoluant en dehors du PNDA sont en discussion avec les assureurs pour souscrire à l'assurance agricole paramétrique.

- Un produit de micro-assurance agricole est en étude pour qu'à la fin du projet PNDA, les agriculteurs puissent continuer à être assurés. Cette micro-assurance sera subventionnée de façon dégressive.

- Le lancement du marché pilote de micro-assurance dont plusieurs opérateurs ont déjà manifesté leur intérêt permettra de développer une variété de produits de micro-assurance pour toute la population congolaise, les PMEs et particulièrement les agriculteurs.

Merci de votre attention

Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

ARCA

Autorité de Régulation et
de Contrôle des Assurances

